

**ETR.F.0010**

## Général - Informations de base

		C0010
Nom de l'entreprise	R0010	PRM_ENTITY_NAME
Code LEI de l'entreprise	R0020	PRM_FILE_DEC
Type d'entreprise	R0030	F
Date de déclaration	R0040	
Date de fin d'exercice (fin de l'exercice social)	R0050	2021-12-31
Date de référence (fin du trimestre)	R0060	2021-03-31
Devise des comptes annuels	R0070	PRM_REPORTING_CURRENCY
Pays d'origine	R0080	
Pays hôte	R0090	
Compagnie en run off	R0100	

ETR.F.0020

Etat des actifs représentatifs des provisions techniques - Etat des actifs représentatifs

		Actifs affectés			Actifs affectés	Actifs non affectés	Actifs affectés ou non affectés
		PRC	PRD	COD			
		Prestations complémentaires	Régimes à prestations définies	Régimes à contributions définies			
		C0010	C0020	C0030			
		TOTAL	NAF	TOTAL			
			(toutes devises)				
		C0040	C0050	C0060			
I.	Primes émises depuis le début de l'exercice	R0010	-	-	-	-	-
	Primes émises au cours du trimestre	R0011	-	-	-	-	-
II.	Prestations payées depuis le début de l'exercice	R0020	-	-	-	-	-
	Prestations payées au cours du trimestre	R0021	-	-	-	-	-
	Produits nets des placements	R0030	-	-	-	-	-
III.	Provisions techniques brutes à la fin du trimestre	R0041	-	-	-	-	-
	Primes encaissées d'avance à la fin du trimestre	R0051	-	-	-	-	-
	Dettes envers les preneurs d'assurance et bénéficiaires	R0060	-	-	-	-	-
	<b>Total des passifs à couvrir par des actifs représentatifs</b>	<b>R0070</b>	-	-	-	-	-
1.	Obligations d'un émetteur public de l'EEE	R0080	-	-	-	-	-
2.	Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors EEE	R0090	-	-	-	-	-
3.	Obligations d'organismes internationaux	R0100	-	-	-	-	-
3a.	Obligations de banques d'émission de lettres de gages	R0110	-	-	-	-	-
4.	Obligations d'un émetteur privé de l'EEE négociées sur un marché réglementé	R0120	-	-	-	-	-
5.	Obligations d'un émetteur privé de l'EEE non négociées sur un marché réglementé	R0130	-	-	-	-	-
6.	Obligations privées de l'OCDE hors EEE négociées sur un marché réglementé	R0140	-	-	-	-	-
	<b>Total A</b>	<b>R0150</b>	-	-	-	-	-
7.	Actions d'un émetteur de l'EEE négociées sur un marché réglementé	R0160	-	-	-	-	-
8.	Actions d'un émetteur de l'EEE non négociées sur un marché réglementé	R0170	-	-	-	-	-
9.	Actions d'un émetteur de l'OCDE hors EEE négociées sur un marché réglementé	R0180	-	-	-	-	-
10.	Parts d'OPC conformes investissant en obligations d'émetteurs publics*	R0190	-	-	-	-	-
10a.	Parts d'OPC luxembourgeois non conformes investissant en obligations d'émetteurs publics	R0200	-	-	-	-	-
11.	Parts d'OPC monétaires conformes	R0210	-	-	-	-	-
11a.	Parts d'OPC monétaires luxembourgeois non conformes	R0220	-	-	-	-	-
12.	Parts d'OPC en actions conformes	R0230	-	-	-	-	-
12a.	Parts d'autres OPC conformes ou luxembourgeois non conformes	R0240	-	-	-	-	-
	<b>Total B</b>	<b>R0250</b>	-	-	-	-	-
13.	Immeubles situés dans la Communauté	R0260	-	-	-	-	-
	<b>Total C</b>	<b>R0270</b>	-	-	-	-	-
14.	Prêts garantis par des hypothèques	R0280	-	-	-	-	-
15.	Comptes à vue, à préavis ou à terme	R0290	-	-	-	-	-
16.	Intérêts courus et non échus	R0300	-	-	-	-	-
17.	Primes dues et créances sur intermédiaires	R0310	-	-	-	-	-
18.	Avances sur contrats «vie»	R0320	-	-	-	-	-
19.	Frais d'acquisition reportés	R0330	-	-	-	-	-
20.	Créances sur réassureurs nettes des dépôts reçus	R0340	-	-	-	-	-
21.	Dépôts auprès d'entreprises cédantes admis par le CAA	R0350	-	-	-	-	-
30.	Autres actifs financiers autres que ceux visés par la catégorie 40	R0360	-	-	-	-	-
	<b>Total D</b>	<b>R0370</b>	-	-	-	-	-
40.	Actifs financiers non admis par le CAA	R0380	-	-	-	-	-
41.	Dépôts auprès d'entreprises cédantes non admis par le CAA	R0390	-	-	-	-	-
	<b>Total E</b>	<b>R0400</b>	-	-	-	-	-
	<b>Total général des actifs</b>	<b>R0410</b>	-	-	-	-	-
	<b>Total général des actifs représentatifs</b>	<b>R0420</b>	-	-	-	-	-
	<b>Excédent (+) ou déficit (-) de couverture</b>	<b>R0430</b>	-	-	-	-	-

**ETR.F.0021**

## Etat des actifs représentatifs des provisions techniques - Etat des contrats en UC

		PRD	COD	Catégorie article 11
		Régimes à prestations définies	Régimes à contributions définies	
		C0010	C0020	
I.	Primes émises depuis le début de l'exercice	R0010		
	Primes émises au cours du trimestre	R0011		
II.	Prestations payées depuis le début de l'exercice	R0020		
	Prestations payées au cours du trimestre	R0021		
	Produits nets des placements	R0030		
III.	Provisions techniques brutes à la fin du trimestre	R0041		
	Primes encaissées d'avance à la fin du trimestre	R0051		
	Dettes envers les preneurs d'assurance et bénéficiaires	R0060		
	<b>Total des passifs à couvrir par des actifs représentatifs</b>	<b>R0070</b>	-	-
<b>A. Obligations</b>				
1.	Obligations d'un émetteur public de l'EEE	R0080		1.
2.	Obligations d'un émetteur public de la zone A hors EEE	R0090		2.
3.	Obligations d'organismes internationaux	R0100		3.
3a.	Obligations de banques d'émission de lettres de gage	R0110		3a.
4.	Obligations d'un émetteur privé de l'EEE négociées sur un marché réglementé	R0120		4.
5.	Obligations d'un émetteur privé de la zone A hors EEE négociées sur un marché réglementé	R0130		6.
6.	Obligations d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé de l'EEE			
a)	émetteur public de l'OCDE mais hors zone A	R0140		2.
b)	émetteur privé de l'OCDE mais hors zone A	R0150		6.
c)	émetteur hors OCDE	R0160		30.
7.	Obligations d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé hors EEE approuvé par le CAA			
a)	émetteur public de l'OCDE mais hors zone A	R0170		2.
b)	émetteur privé de l'OCDE mais hors zone A	R0180		6.
c)	émetteur hors OCDE	R0190		30.
8a.	Obligations d'un émetteur privé de l'EEE non négociées sur un marché réglementé	R0200		5.
8b.	Obligations d'un émetteur privé de la zone A hors EEE non négociées sur un marché réglementé	R0210		30.
9.	Produits structurés de type obligataire émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A et répondant aux conditions du point 5.5.3. de la lettre circulaire			
a)	émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et négociées sur un marché réglementé	R0220		4.
b)	émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et non négociées sur un marché réglementé	R0230		5.
c)	émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et négociées sur un marché réglementé	R0240		6.
d)	émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et non négociées sur un marché réglementé	R0250		30.
e)	émis ou garantis par un organisme international à vocation financière dont font partie au moins deux Etats membres de l'EEE	R0260		3.
	<b>Total A</b>	<b>R0270</b>	-	-
<b>B. Actions</b>				
1.	Actions d'un émetteur de l'EEE négociées sur un marché réglementé	R0280		7.
2.	Actions d'un émetteur de la zone A hors EEE négociées sur un marché réglementé	R0290		9.
3.	Actions d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé de l'EEE			
a)	émetteur de l'OCDE mais hors zone A	R0300		9.
b)	émetteur hors OCDE	R0310		30.
4.	Actions d'un émetteur hors zone A négociées sur un marché réglementé hors EEE approuvé par le CAA			
a)	émetteur de l'OCDE mais hors zone A	R0320		9.
b)	émetteur hors OCDE	R0330		30.
5a.	Actions d'un émetteur de l'EEE non négociées sur un marché réglementé	R0340		8.
5b.	Actions d'un émetteur de la zone A hors EEE non négociées sur un marché réglementé	R0350		30.

**ETR.F.0021**

## Etat des actifs représentatifs des provisions techniques - Etat des contrats en UC

6. Produits structurés de type actions émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A et répondant aux conditions du point 5.5.3 de la lettre circulaire

a)	émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et négociées sur un marché réglementé	R0360			7.
b)	émis ou garantis par un établissement bancaire de l'EEE et non négociées sur un marché réglementé	R0370			8.
c)	émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et négociées sur un marché réglementé	R0380			9.
d)	émis ou garantis par un établissement bancaire de la zone A hors EEE et non négociées sur un marché réglementé	R0390			30.
e)	émis ou garantis par un organisme international à vocation financière dont font partie au moins deux Etats membres de l'EEE	R0400			7.
<b>Total B</b>		R0410		-	-

**C. Opcvm**

1. Opcvm conformes à la directive modifiée 2009/65/CEE

a)	opcvm conformes obligataires	R0420			10.
b)	opcvm conformes monétaires	R0430			11.
c)	opcvm conformes en actions	R0440			12.
d)	autres opcvm conformes	R0450			12a.

2. Opcvm d'un pays de l'EEE non conformes à la directive modifiée 2009/65/CEE

a)	opcvm non conformes obligataires luxembourgeois	R0460			10a.
b)	opcvm non conformes monétaires luxembourgeois	R0470			11a.
c)	autres opcvm non conformes luxembourgeois	R0480			12a.
d)	opcvm non conformes non luxembourgeois	R0490			30.

3. Opcvm d'un territoire dépendant d'un pays de l'EEE

		R0500			30.
--	--	-------	--	--	-----

4. Opcvm d'un pays de la zone A hors EEE

		R0510			30.
--	--	-------	--	--	-----

5. Opcvm d'un pays hors zone A de l'OCDE

		R0520			30.
--	--	-------	--	--	-----

<b>Total C</b>		R0530		-	-
----------------	--	-------	--	---	---

**D. Fonds alternatifs**

1.	Fonds alternatif simple d'un pays de l'EEE	R0540			30.
2a.	Fonds alternatif simple d'un pays hors zone A de l'OCDE non géré par un gestionnaire agréé de l'EEE	R0550			30.
2b.	Fonds alternatif simple d'un pays hors zone A de l'OCDE géré par un gestionnaire agréé de l'EEE	R0560			30.
3.	Fonds alternatif simple à garanties renforcées au sens de la LC 15/3 d'un pays hors zone A de l'OCDE	R0570			30.
4.	Fonds alternatif simple d'un pays de la zone A de l'OCDE hors EEE	R0580			30.
5.	Fonds de fonds alternatifs d'un pays de l'EEE	R0590			30.
6a.	Fonds de fonds alternatifs d'un pays hors zone A de l'OCDE non géré par un gestionnaire agréé de l'EEE	R0600			30.
6b.	Fonds de fonds alternatifs d'un pays hors zone A de l'OCDE géré par un gestionnaire agréé de l'EEE	R0610			30.
7.	Fonds de fonds alternatifs à garanties renforcées au sens de la LC 15/3 d'un pays hors zone A de l'OCDE	R0620			30.
8.	Fonds de fonds alternatifs d'un pays de la zone A de l'OCDE hors EEE	R0630			30.
<b>Total D</b>		R0640		-	-

**E. Autres actifs**

1.	Fonds immobiliers d'un pays de la zone A de l'OCDE	R0650			30.
2.	Comptes à vue, à préavis ou à terme	R0660			15.
3.	Intérêts courus et non échus	R0670			16.
4.	Immeubles (fonds de pension uniquement)	R0680			13.
5.	Avances sur prestations (fonds de pension uniquement)	R0690			18.
6.	Actifs non conformes à la LC15/3 résultant d'une prime en nature et en attente de régularisation	R0700			30.
7.	Actifs admis après accord du CAA	R0710			30.
8.	Frais d'acquisition reportés	R0720			19.
<b>Total E</b>		R0730		-	-

<b>Total général des actifs représentatifs</b>		R0740		-	-
--	--	-------	--	---	---

**ETR.F.0030**

## Comptes sociaux - Compte de profits et pertes prévisionnel (montants cumulés estimés)

Réf. Légale *			Montants bruts	Réassurance	Montants nets
			C0010	C0020	C0030
II.1	Primes acquises, nettes de réassurance	R0010			-
II.2+II.3+II.9+II.10	Produits des placements, nets des charges de placement	R0020			-
II.4	Autres produits techniques	R0030			-
II.5	Charge des sinistres, nette de réassurance	R0040			-
II.6	Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	R0050			-
II.7	Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	R0060			-
II.8	Frais d'exploitation nets	R0070			-
II.11	Autres charges techniques	R0080			-
III.7+III.11	Produits non techniques, y compris produits exceptionnels	R0090			
III.8+III.12	Charges non techniques, y compris charges exceptionnelles	R0100			
III.9+III.14+III.16	Impôts estimés, y compris impôts sur les résultats exceptionnels	R0110			
III.17	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>R0120</b>			-

\* Référence du compte par rapport à l'article 46 de la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances

**ETR.F.0040**

## Compte rendu - Personnel employé - Ventilation par nationalité

		Immatriculation au Luxembourg	Absence d'immatriculation au Luxembourg	Total
		C0010	C0020	C0030
Ouvriers	R0010			0,00
Employés	R0020			0,00
Cadres dirigeants	R0030			0,00
<b>Total</b>	<b>R0040</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Nationalité Luxembourgeoise	Nationalité Etrangère	Total
C0040	C0050	C0060
		0,00
		0,00
		0,00
<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Effectif complet des personnes salariées à la fin du trimestre.

**ETR.F.0050**

## Comptes sociaux - Valeur actuelle et valeur comptable des placements du poste C du bilan

		Valeur actuelle	Valeur historique	Plus- ou moins- value non réalisée
		C0010	C0020	C0030
I.	Terrains et constructions	R0010		-
	<i>dont: Terrains et constructions utilisés par l'entreprise d'assurance dans le cadre de son activité propre</i>	R0020		-
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	R0030	-	-
1.	Parts dans des entreprises liées	R0040		-
2.	Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	R0050		-
3.	Participations	R0060		-
4.	Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	R0070		-
III.	Autres placements financiers	R0080	-	-
1.	Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	R0090		-
2.	Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	R0100		-
3.	Parts dans des pools d'investissement	R0110		-
4.	Prêts hypothécaires	R0120		-
5.	Autres prêts	R0130		-
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	R0140		-
7.	Autres	R0150		-
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	R0160		-
	<b>Total</b>	<b>R0170</b>	-	-

**ETR.F.0060**

Comptes sociaux - Réconciliation entre état des actifs représentatifs des provisions techniques et annexe du bilan

Total	-
C0010	-

**Etat des actifs représentatifs**

Actifs cat. A	R0010	-
Actifs cat. B	R0020	-
Actifs cat. C	R0030	-
Actifs du poste 15	R0040	-
Actifs des postes 16, 18, 21, 30, 40 et 41	R0050	-
<b>Total état des actifs représentatifs</b>	<b>R0060</b>	<b>-</b>

**Valeurs actuelles du bilan**

Poste C ( en valeur actuelle)	R0070	-
Poste D	R0080	-
Comptes courants et de dépôt (non repris au poste C)	R0090	-
Intérêts courus non échus (non repris au poste C)	R0100	-
<b>Total bilan</b>	<b>R0110</b>	<b>-</b>

<b>Ecart</b>	<b>R0120</b>	<b>-</b>
--------------	--------------	----------